

Le 9 septembre 2021

Le secrétaire départemental,

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Education nationale
DSDEN, Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

Objet : Rentrée scolaire

Monsieur le directeur académique,

En ce début d'année scolaire nous sommes saisis par de nombreux collègues dont les demandes et les questionnements nécessitent réponse de la part de leurs responsables administratifs.

De nombreux directeurs nous saisissent à propos de l'application de la circulaire du 25 août 2020. En effet, lors des réunions de directeurs des différentes circonscriptions, des IEN ont informé les collègues que l'un des deux jours de formation prévus se déroulerait sur un jour de décharge de direction. Cette disposition n'est vraisemblablement pas harmonisée sur le département. Nous vous demandons que ces journées de formation aient lieu en dehors des temps de décharge de direction ou qu'en tout état de cause, les directeurs concernés aient la possibilité de récupérer les jours de décharges auxquels ils ont droit, et besoin.

De plus, il y a un fort questionnement sur les six heures que les directeurs peuvent déduire de leur temps de formation obligatoire. En effet, il apparaît que de nouveaux temps de réunion « *d'échange entre pairs* » soient programmés. Cela nous interpelle également au regard des échanges lors du CHSCT « *direction d'école* » et en entrevue, qui ont, nous semble-t-il, mis l'accent sur le besoin de temps des directeurs. Le syndicat refuse ce temps de travail supplémentaire et vous demande que ces échanges, sollicités par les IEN, se fassent sur un temps de travail contingenté.

D'autre part, les directeurs du département ont reçu un courriel du service Gestion Covid de la DSDEN 53 hier le 8 septembre : "A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements de la Mayenne, Afin d'harmoniser les pratiques, la CPAM demande cette année de remplir le tableau ci-joint par vos soins. Ce tableau doit nous être envoyé pour chaque élève, enseignant et autres...atteint de la Covid-19 ainsi que les cas contacts." Vous le savez, les directeurs d'écoles ne sont pas chefs d'établissement. Nous imaginons donc que ce message leur a été adressé par erreur. Par ailleurs, il ne relève pas de leurs missions de répondre à une demande de la CPAM, qui plus est, dans ce contexte d'alourdissement constant de leur charge de travail. Nous vous demandons de bien vouloir faire suivre dans les meilleurs délais, un message aux écoles clarifiant cette situation.

SNUDI-FO 53

Union

Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

Lors du CHSCT du 24 juin dernier, nous avons formulé la demande de réunion d'un CHSCT dédié à la situation sanitaire au plus près de la rentrée. A ce jour, vous n'avez pas donné suite à cette demande. Par ailleurs, les avis adoptés en CHSCT le 24 juin, n'ont ni reçu réponse de votre part, ni été communiqués aux agents sous votre responsabilité, en contradiction avec le décret 82-453. Le syndicat attire votre attention sur le fait que l'affiche, validée dans notre instance départementale et relative aux incivilités et agressions, n'a toujours pas été mise à disposition des établissements mayennais.

Lors de l'entrevue du 1er juillet dernier nous interrogeons monsieur le secrétaire général à propos du dispositif « *vacances apprenantes* » et réponse devait nous être communiquée quant aux collègues et aux établissements concernés.

A propos du dépistage, nous vous avons fait part en instance de la nécessité de pouvoir disposer d'une équipe mobile sur le département afin de dépister les cas probables de COVID notamment lorsqu'un cas-contact est repéré. Le dépistage des personnels et des élèves de Pré-en-Pail a-t-il été organisé ?

Bien évidemment, nous sommes disposés à vous rencontrer rapidement par le moyen que vous jugerez le plus approprié, pour échanger sur les conditions de cette rentrée et aborder les points sus-cités, dont nous sommes persuadés qu'ils auront retenu toute votre attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de ma parfaite considération.

Stève Gaudin

